

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 35

Artikel: Les syndicats suisses sans moyens modernes d'information
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 35 public

Bi-mensuel romand
N° 35 24 juin 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod

André Gavillet

Marx Lévy

Pierre Liniger

Serge Maret

Philippe Müller

Christian Ogay

C.-F. Pochon

Le N° 36 sortira de presse le jeudi 8 juillet 1965

Les syndicats suisses sans moyens modernes d'information

Il y a une presse syndicale. Elle existe. Chaque semaine ou chaque quinzaine, plusieurs dizaines de journaux sont distribués en Suisse. Mais cette presse ne touche que les « inscrits », semblable aux prêches qui n'exhortent que les convaincus. Vous ne la trouverez pas dans les kiosques. Elle n'est pas « commercialisée ». Presse corporative, elle ne s'adresse qu'à des lecteurs ayant des intérêts professionnels communs. Elle reflète, dans sa dispersion, la structure de l'Union syndicale suisse, qui n'est qu'une confédération de syndicats et non pas une organisation centrale, divisée administrativement en syndicats de métiers.

Nous savons que les responsables sont conscients de cette faiblesse et regrettent de n'avoir entre leurs mains aucun instrument d'information capable d'influencer de larges secteurs de l'opinion publique. Ce ne sont pas les discussions et les études qui ont manqué. Chaque fois, elles ont échoué devant le particularisme professionnel ou les inimitiés personnelles.

Mais le moment n'est-il pas venu de reprendre le problème avec l'intention ferme d'aboutir ?

Rationalisation

Les syndicats, à juste titre, réclament, aujourd'hui, de l'industrie privée un effort accru de rationalisation. Mais alors, leur presse ? Leurs journaux, comment sont-ils faits ? La majorité de ces hebdomadaires reprennent largement les articles de la correspondance syndicale suisse, qui sont multi-copiés pour être mis à leur disposition. A grands frais, on imprime donc des articles identiques. Est-ce rationnel quand on pense aux faibles tirages de ces journaux en Suisse romande et au Tessin ? Les syndicats des agents des services publics éditent à eux seuls pas moins de quatre hebdomadaires en langue française (Le Journal des fonctionnaires des P.T.T. et Douanes : 4600 exemplaires, 44 pages par mois, cf. nov. 1964 ; Le Cheminot : 11 600 exemplaires, 30 pages ; Services publics : 7800 exemplaires, 24 pages ; Union P.T.T. : 6000 exemplaires, 46 pages). Dispersion étonnante si l'on songe que ces quatre journaux disposent pourtant de leur propre service de presse (Spu).

Gaspiillage de forces et d'argent

Les frais qu'entraîne cette dispersion sont multiples. Absence de recettes d'abord. La majorité de ces journaux recherchent pourtant la publicité. Ils figurent comme tels au « Catalogue des périodiques et journaux professionnels suisses » (certains, il est vrai, limitent la publicité, notamment « La lutte syndicale », qui malgré son tirage de 41 000 exemplaires, ne passe que les offres d'emploi). Mais leur faible

diffusion ne leur permet guère d'obtenir autre chose qu'une publicité limitée. En conséquence, les ressources manquent pour payer des journalistes professionnels qui rédigent et composent, en hommes de métier, ces hebdomadaires. Ce sont les secrétaires syndicaux, chargés de besogne et de responsabilités, qui doivent se consacrer à ce travail, le plus souvent nouveau pour eux. Ça faisait partie de leur cahier des charges. On les a jetés à l'eau pour leur apprendre à nager. D'incontestables talents de journalistes se sont ainsi révélés ; mais il est néanmoins anormal que certains secrétaires, précisément parce que cette tâche leur tient à cœur, doivent consacrer 50 % de leur temps à la préparation du journal.

Leur rôle devrait être d'écrire, sur chaque question importante, un éditorial qui donne le ton, comme le fait André Ghelfi dans « La lutte syndicale » ou Louis Joye dans le « Cheminot ». Mais est-ce leur rôle que de sélectionner des dessins humoristiques, que de composer une page de la famille, de solliciter des chroniques littéraires ou cinématographiques ?

Le recrutement

La baisse des effectifs de l'Union syndicale met au premier rang le problème du recrutement. Or les difficultés ne tiennent pas seulement à la paresse des ouvriers, mais aussi à l'attitude patronale. Plusieurs responsables vous diront, par exemple, qu'il n'est pas facile de recruter chez Paillard à Yverdon, ou chez Gisling à Moudon ; il y a souvent un décalage flagrant entre les hommages rendus officiellement au syndicalisme et la collaboration réelle avec lui dans le cadre de l'entreprise. Tout cela devrait pouvoir être dit, largement. Plusieurs maisons seraient sensibles à la pression de l'opinion publique. Or on ne la touchera jamais si l'on ne dispose pas d'un grand journal.

Et surtout les problèmes modernes dépassent le cadre professionnel étroit. Comment agir en cas de scrutin populaire ? Comment exercer une influence ? Comment être présent ?

Ce qui est incroyable, c'est que les syndicats, pour créer en Suisse romande un hebdomadaire dont la diffusion pourrait atteindre quelque cent mille exemplaires, n'auraient aucune difficulté de lancement. A l'avance, le tirage est assuré. Les difficultés ne sont que des difficultés d'organisation interne, des obstacles techniques et psychologiques.

Mais qui, ayant à sa portée un tel moyen de se faire entendre, qui, pouvant disposer d'un journal qui serait un des premiers de Suisse romande, qui donc laisserait durablement échapper une telle occasion ? Ce qui manque, ce n'est pas une étude, c'est l'obligation d'avoir à réussir.

L'argent encore plus cher

L'Etat de Vaud a mis en souscription un emprunt. Il est offert à 4 3/4 % ; 1/4 % de plus que le dernier taux. De surcroît, le prix de souscription est à 99 %. En effet, le marché de l'argent est de nouveau extrêmement serré. En mai de nombreux emprunts ont échoué, les possédants jouant toujours la hausse de l'intérêt. Cela signifie :

Difficulté dans le logement ; hausse du taux hypothécaire ; hausse des loyers. Dans une année ou deux ans, l'indice des loyers aura dépassé l'indice moyen des autres groupes de prix, et sera le facteur principal d'inflation. Relevons à ce sujet que l'emprunt de la Caisse hypothécaire du canton de Genève à 4 3/4 % a échoué. M. Albert Dussoix n'a pas caché, dit la presse, sa crainte pour l'avenir. Difficulté pour les collectivités publiques. Les recettes fiscales sont insuffisantes pour financer les investis-

sements publics ; donc les cantons et les communes doivent emprunter, s'endetter et alourdir encore leurs charges, ou alors renoncer à des travaux d'utilité urgents.

Une remarque encore sur la gabegie actuelle. La commission fédérale qui autorise les emprunts publics demande (exige) souvent une réduction du montant emprunté. Les banques qui prennent l'emprunt en charge font de même. Aussi les malins annoncent-ils des prétentions supérieures à leurs besoins réels pour être sûrs d'obtenir au moins le nécessaire. Au lieu d'opérer une sélection qualitative des emprunts, la commission fédérale ne fait qu'assurer la supériorité des habiles sur les honnêtes naïfs.

On sait déjà que les 30 millions du canton de Vaud ne suffiront pas à couvrir ses besoins.